Image not found or type unknown

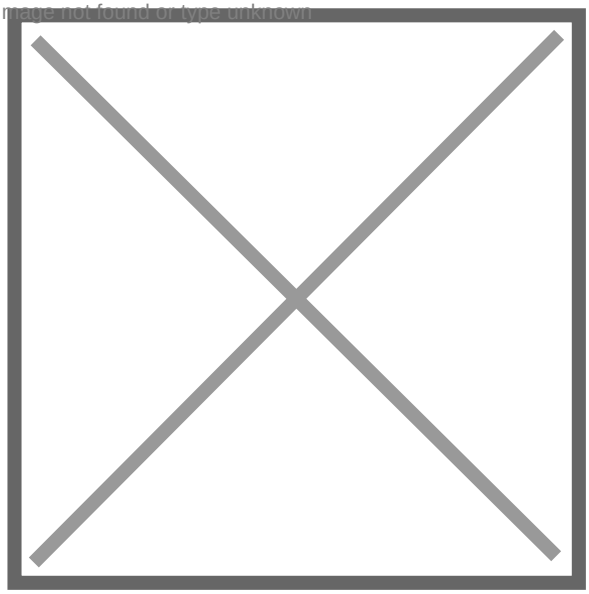

Absence d'information concernant une amende

Par **Alyssalade**, le **13/05/2018** à **17:46**

[s]Bonjour,[/s] ***formule de politesse obligatoire sur le 1er message)***[/i]

Une amie était au téléphone au volant, elle s'est fait arrêter par deux policiers qui lui ont verbalisé 90 € d'amende et 3 points sur son permis. Elle n'a reçu aucun papier ce jour-là et elle n'a rien signé non plus. Ils lui ont dit qu'elle recevrait tout par courrier. C'était début avril, nous sommes la mi-mai et elle n'a toujours rien reçu. Que doit-elle conclure ? L'amende n'a pas été faite ? Elle n'a absolument aucune info, si elle doit payer quelque chose elle ne sait pas comment s'y prendre.

[s]Merci.[/s] ***(autre formule de politesse obligatoire sur le 1er message)***

Par **Visiteur**, le **13/05/2018** à **18:23**

Bonjour est une règle de politesse...

Il est trop tôt encore pour estimer que l'infraction est caduque.

Par **Lag0**, le **14/05/2018** à **06:54**

Bonjour,

Les papiers qu'elle a présentés (permis de conduire, carte grise) sont-ils à la bonne adresse ?

Par **Tisuisse**, le **14/05/2018** à **06:58**

Bonjour Alyssalade,

J'espère que la carte grise de sa voiture comporte bien son adresse actuelle sinon l'avis de contravention est parti à son ancienne adresse et elle recevra, dans quelques mois, l'avis d'amende majorée à 375 € et ses points seront déjà retirés.

Depuis début avril, nous avons eu une série de week-end très prolongés :
- 1er mai => 4 jours (fête du travail)
- 8 mai => 4 jours (commémoration de l'armistice de 1945)
- 10 mai => 4 jours (Ascension)
durant ces 3 ponts, les administrations étaient fermées et entre ces ponts, elles ont fonctionné au ralenti, alors un retard est toujours possible.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés